



## Compte-rendu de réunion avec la mairie

Organisateur	Anglet Vert Océan
Sujet	Plantation Pignada et Végétalisation
Type	Réunion mairie
Date	20 septembre 2023
Lieu	Mairie d'Anglet Salle technique
Participants Anglet Vert Océan	Daniel Chene, Christine Besse, André Estoueigt
Participants Mairie	Valérie Dequeker, Cédric Cruzille, Anne Francine Latrace, Christophe Roura, Pierre Yves Lartigue

Rédacteur du CR : André Estoueigt

## Lettre envoyée en juillet à la mairie et qui est à l'origine de cette réunion

*Le 21 juillet 2022 vous aviez réuni les associations pour exposer le projet de replantation du Pignada. Le 25 novembre a eu lieu le lancement de la replantation et plus de 60000 arbres devaient être plantés au début du printemps 2023.*

*Nous aimerions faire un point sur cette opération et comme vous nous aviez proposé, lors de notre entrevue du 16 février 2023, des rencontres thématiques avec les élus et services techniques, nous souhaiterions rencontrer les personnes en charge de ce sujet.*

*A cette occasion nous aimerions aborder quelques sujets connexes que nous remontent nos adhérents :*

- 1. Que devient la trouée verte qui relie le Pignada à Izadia ?*
- 2. Quels sont les projets pour Izadia ?*
- 3. Quels impacts et obligations pour les anglois des dernières décisions sur le débroussaillage (sachant que nous avons signalé à nos adhérents qu'il y avait des réunions d'information organisées par vos services les 16 et 19 juin)*

## Plantation Pignada

Anne Francine Latrace fait un exposé des réalisations de la phase 1 qui a eu lieu cet hiver :

1. 40000 pins, 10000 chênes lièges, 800 arbres divers haute tiges ont été plantés dans « le cœur de la forêt ». Seuls les arbres hautes tiges ont été arrosés
2. A la remarque sur les zones non plantées, la réponse est : il était prévu sur des zones périphériques de laisser agir la régénération naturelle, il y avait pénurie de plants notamment chêne vert.
3. Pour la phase 2 de l'hiver prochain une consultation est en cours avec 3 volets :
  - a. Entretien dès novembre les plantations réalisées notamment débroussailler autour des plants
  - b. Fournir 13 à 14000 plants et compléter la plantation. Il y aura des chênes tauzin, des chênes verts, des pins parasol et des chênes liège pour les 2 années à venir
  - c. Re-cloturer les parcelles
4. La forêt est rouverte pour une circulation du nord au sud
5. La convention de gestion de la forêt est en cours d'élaboration. Nous avons rappelé notre demande d'être partie prenante

## Izadia

Pour la reconstruction du bâtiment un concours d'architecte a été organisé et le jury a choisi l'architecte de Bayonne Xabi Barets.

Le projet doit être présenté à la municipalité d'ici fin d'année et sera présenté aux associations et conseils de quartier début 2024.

Le nouveau bâtiment sera au même endroit, même emprise au sol et une surface équivalente (900 m2) il y aura un étage composé essentiellement d'une terrasse et de 2 petites salles

Il sera bâti avec des matériaux écologiques : bois, chanvre, ...

Planning des travaux : démarrage mi 2024, livraison fin 2025

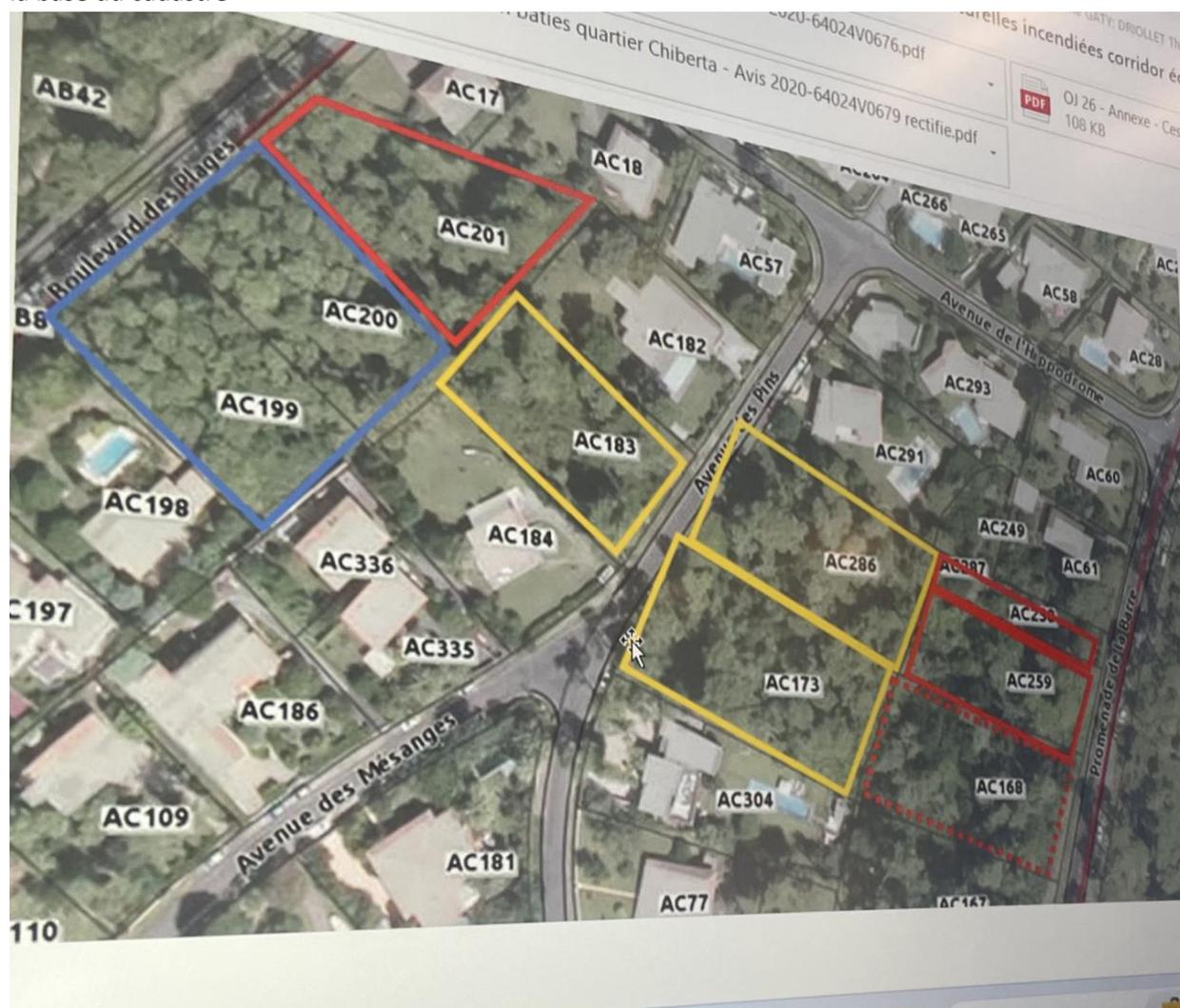
Le bungalow provisoire sera maintenu jusqu'à la livraison

Le siège social d'Anglet Vert Ocean est confirmé dans le bâtiment.

Pour le parc rien de prévu, les plantations ont été réalisées (!). Pas d'extension prévue. Seul un suivi scientifique (notamment des plantations) sera réalisé

## Coulée verte

Bonne nouvelle, la mairie veut maintenir ce corridor écologique et nous présente la situation actuelle sur la base du cadastre



En jaune des parcelles acquises par la mairie d'Anglet à l'agglomération. C'est en cours et sera finalisé à la fin de l'année

En rouge ce sont des parcelles appartenant à des privés. Elles sont classées N et sont non constructibles. La mairie dit que les rendre constructibles est impossible.

2 leviers sont envisagés:

1. Soit les acquérir. La mairie a donné son accord pour faire des propositions. Le prix du m2 de ce type de terrain est très bas
2. Soit proposer une convention de gestion

Nota : la zone en pointillé rouge vient d'être replantée par le propriétaire qui est également propriétaire du lot contigu (AC167). Donc peu probable qu'il vende

La zone bleue a été achetée par une personne en 2019, la mairie a été prise de vitesse. Le lot AC199 était constructible et héberge une nouvelle construction. Le lot AC200 n'est pas constructible.

Le projet de la mairie est de replanter début 2024 et d'éventuellement aménager un passage piétonnier et de rouvrir la zone aux alentours de 2025

La surface de chaque lot est d'environ 1500 à 2000m<sup>2</sup>

## Obligation Légale de Débroussaillage

Cette obligation concerne tous les propriétaires dont le terrain est à moins de 200m d'un bois de minimum 0,5ha.

6000 propriétaires d'Anglet sont concernés et ont été prévenus par courrier

L'année 2023 était une année d'information les contrôles vont démarrer en 2024

**Le problème essentiel est celui des assurances qui pourraient ne pas fonctionner en cas d'incendie et que les obligations de débroussaillage n'ont pas été respectées**

Les principales règles sont :

1. Le débroussaillage doit se faire dans un rayon de 50m depuis tous les murs de la construction (y compris local piscine, cuisine d'été ou autre petit bâtiment)
2. Ce périmètre peut déborder chez les voisins. Dans ce cas le propriétaire doit demander par Lettre avec Accusé de Réception à son voisin de respecter les règles.
3. Tout arbre à moins de 3m de la maison doit être abattu
4. Pas d'arbuste (haie ou autre) à moins de 3 mètres des arbres conservés
5. Pas de haies à moins de 3m des constructions

La mairie peut conseiller. Elle a un poste à pourvoir pour donner les conseils. La personne préalablement en charge du sujet et dont les coordonnées avaient été données est partie. Pour avoir de l'aide ou conseil, il faut adresser un mail à [environnement@anglet.fr](mailto:environnement@anglet.fr)

La mairie a mis sur son site une page avec carte interactive <https://www.anglet.fr/fiches-pratiques/detail-fiche/actualites/le-debroussaillage-une-obligation-legale/>

## Questions diverses

Entretien et aménagements des trottoirs

Il est possible de faire une demande de plantation du trottoir devant sa maison. Le propriétaire doit assurer l'entretien.

Les demandes reçues par la mairie concernent essentiellement des demandes de tonte et nettoyage des trottoirs.

Anglet a 240km de rues. 3 personnes assurent le nettoyage au roto fil pendant l'été, 2 personnes sont encore en activité.

Un schéma directeur des paysages est en cours de discussions. Il inclura ce qu'il sera fait et possible de faire sur les trottoirs.